

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

12 OCT. 2026

ID : 022-212200810-20261012-2026_DB_094-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 5 octobre 2026

Date d'affichage : 5 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vendredi neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur le Président de la Délégation Spéciale exerçant fonction de Maire, ayant donné, en cours de séance, le relais de Présidence au Conseiller Municipal le plus âgé, ayant lui-même donné, en cours de séance, le relais de Présidence au Maire nouvellement élu.

Étaient présents : V. Rebours, I. Crézé, M. Cosson, V. Rosnarho, A. Mercier, A. Messaglio, A. Jégouic, F. Udo, A. Bré, V. Gaudu, B. Lorand, M. Berthaud, Y. Verstraete, F. Le Meur, D. Boulaire, E. Favaller, M. Devrand, V. Amato, A. Chaplain, C. Mahé, J. Quemener, J. Girod, Y. Flého, M. Le Diot, O. Gallet, G. Tardivel-Kerguen, O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à M. Cosson, D. Boulaire donnant procuration à F. Le Meur, Y. Flého donnant procuration à J. Quemener, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Monsieur Arthur Chaplain est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire nouvellement élu

Monsieur le Maire expose les éléments suivants au Conseil Municipal,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-2, L.2122-1 et L.2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le nombre de Conseillers formant le Conseil Municipal est de vingt-sept ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN pour elle-même et pour Olivier LEVA), de :

- **FIXER à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.**

Arthur CHAPLAIN,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

